

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BOLET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 13

Date de convocation : 02/04/2011

PRESENTS : *BEDER Jean-Marc, BOLET Gérard, COTTE Blaise, FAUCOUP Gil, LANSOY René, MIKOLAJCZAK Maryse, MOLES Jean-Luc, ROUGET Christian*

REPRESENTES : *ont donné pouvoir NOYRIT Hélène à M. COTTE, MONIER Catherine à Mme MIKOLAJCZAK, SENAC Gilbert à M. ROUGET*

ABSENTS : *CELLIER Danièle, GAUDILLIERE Dominique*

Monsieur ROUGET a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération concernant l'achat d'un véhicule de service. Aucun conseiller ne s'y oppose.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2011

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des conseillers présents à ce conseil.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2010 ET AFFECTATION DU RESULTAT

M. le Maire informe le Conseil Municipal du report du vote du compte administratif 2010 et de l'affectation du résultat au prochain conseil municipal, en raison d'un écart de quelques centimes entre le compte administratif et le compte de gestion du percepteur qu'il faut résoudre.

D2011/19. TAUX DES IMPOTS LOCAUX

M. le Maire, expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 30 avril 2011.

Il informe le Conseil Municipal de la proposition de la commission finances de maintenir pour l'exercice 2011 les taux d'imposition 2010, soit :

- Taxe d'habitation : 14,75 %

- Taxe foncière (bâti) : 14,75 %

- Taxe foncière (non bâti) : 82 %

Le produit attendu pour l'année 2011 s'élève donc à 169 231 €, soit 91 140 € pour la taxe d'habitation, 52 097 € pour la taxe foncière bâti et 25 994 € pour la taxe foncière non bâti. Ce produit correspond à une augmentation de 4 872 € (288 %) par rapport à 2010, due à la hausse des bases locatives fixée à 2% par le gouvernement, et aux nouvelles habitations imposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide le maintien des taux d'imposition 2010, soit 14,75 % pour la taxe d'habitation, 14,75 % pour la taxe sur le foncier bâti et 82 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 9 Contre : 1 (M. Moles) Abstentions : 1 (Mme Monier)

M. Moles préférerait une augmentation progressive des impôts chaque année pour anticiper le financement des projets d'investissements. M. Cotte argumente sur les dépenses des administrés pour le contrôle de conformité des systèmes d'assainissement individuels pour ne pas augmenter les taux. M. le Maire rappelle que la part communale augmente de toute façon de 2% du fait de l'augmentation des bases locatives et que la situation budgétaire ne justifie pas une augmentation supplémentaire.

D2011/20. DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations modificative budgétaires présentées dans le tableau ci-dessous pour inscrire au budget le programme d'investissement du pool routier et effectuer des ajustements suite à la notification des dotations de l'état et des bases prévisionnelles tardive et postérieure au vote du budget primitif.

Article	Libellé de l'article	Section	Sens	Montant
021/021	Virement de la section Fonct	I	R	30 000,00 €
022/022	Dépenses imprévues Fonct	F	D	-25 128,00 €
023/023	Virement section Investissement	F	D	30 000,00 €
10222/10	FCTVA	I	R	16 718,00 €
1323/13	Départements	I	R	61 268,00 €
2313/23	Immos en cours – Constructions	I	D	107 986,00 €
6188/011	Autres frais divers	F	D	646,00 €
70311/70	Concessions dans les cimetières	F	R	360,00 €
7311/73	Contributions directes	F	R	4 872,00 €
7411/74	Dotation forfaitaire	F	R	77,00 €
74121/74	Dotation Solidarité rurale	F	R	4,00 €
74127/74	Dotation nationale de péréquation	F	R	- 10 489,00 €
742/74	Dotations aux élus locaux	F	R	10,00 €
7482/74	Compens. perte taxe addit mut.	F	R	10 489,00 €
74833/74	Etat – Compensation CET	F	R	- 10,00 €
74834/74	Etat/ Compens. Taxe Foncière	F	R	34,00 €
74835/74	Comp. Exonération taxe d'hab	F	R	171,00 €

I=investissement, F= Fonctionnement, R=Recettes, D=Dépense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/21. EXTENSION DU CIMETIERE : DEMANDE DE SUBVENTION DERT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2011/13 du 11 mars 2011 qui décide de procéder à l'extension du cimetière communal. Il propose de déposer une demande de subvention pour ce projet au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), qui résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

M. le Maire détaille les opérations prévues pour la réalisation de ce projet :

- l'achat du terrain de 350 m² (parcelle B141) au propriétaire M. Jean Robert Pinel, au prix de vente de 15€ le m², soit un montant approximatif, à préciser après bornage, de 5 250 €, plus 1 230 € de frais.
- le bornage du terrain par le géomètre expert M. Salvétat, pour un montant de 1 110 € TTC
- la construction du mur de clôture de 1,80 m de haut avec micro-pieux et la création des allées par la SARL Nailloux Construction pour un montant de 68 720,88 € TTC
- la construction d'un dépositoire municipal et d'un ossuaire par les Pompes Funèbres Générales de Toulouse pour un montant de 8 600 € TTC
- la construction d'un columbarium par l'entreprise Art Concept Columbarium pour un montant de 3 109,60 € TTC

Soit un montant de 7 590 € TTC pour l'achat du terrain et les frais liés, et un montant de 80 430,48€ TTC pour l'aménagement, auquel il faut ajouter 5 % d'imprévus, soit 4 020 € TTC. Le montant total de l'opération s'élève à 92 040,48 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte ces opérations

- Décide de demander une subvention pour l'extension du cimetière au titre de la DETR

(acquisitions de terrains et équipements publics) au taux de 50%, soit un montant de 38 478,46 € HT.

- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

D2011/22. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire donne la parole à M. Beder qui informe le Conseil Municipal des propositions de la commission cohésion sociale du 7 avril 2011 pour accorder les subventions suivantes aux associations œuvrant sur la commune, ou en collaboration avec la commune, après avoir pris connaissance de leur bilan financier et moral 2010, et de leurs demandes :

- Foyer rural : 3 550 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : Mme Monier

- ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

- Association « En courant d'air » : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

- ASIP (Association Sportive Intercommunale de Pompertuzat) : 400 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

- Tennis club de Montbrun : 500 €, soit une hausse de 150 € par rapport à 2010

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : M. Beder

- Association « Autour de l'école » : 500 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0 NPPV : M. Rouget

- Caminarem : 100 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

- Les Restaurants du Coeur de Baziège : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

- Le Secours Populaire de Castanet-Tolosan : 200 €

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Les conseillers membres des instances dirigeantes d'une association ne prennent pas part au vote (NPPV) concernant cette association. Le Conseil Municipal accorde donc à ce jour un montant total de subventions de 5 850 €. Ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2011 (article 6574).

Le vote de la subvention à la Coopérative scolaire est reporté en raison du manque d'informations. M. Jean-Luc Moles précise, que, conformément à ses engagements et avec une situation financière saine qui permet de financer les dépenses par des recettes propres à l'association, l'association "Autour et au Moulin" ne demande pas de subvention.

M. Beder adressera un courrier de notification du vote et de la subvention accordée à chaque association. Il rappellera qu'il serait souhaitable que chaque association formule une demande précise de subvention.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle les associations auxquelles la commune adhère et propose de renouveler ces adhésions pour 2011 :

- ARAM-MT : cotisation annuelle de 40 €
- Les Amis des archives de la Haute-Garonne : cotisation annuelle de 50 €
- Arbres et Paysages d'Autan : cotisation annuelle de 50 €
- PASTEL : cotisation annuelle de 20 €

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de ces adhésions pour un montant total de 160 €, dépenses inscrites au Budget primitif 2011 (article 6281).

D2011/23. REFECTION DE L'ADDUCTION D'EAU DE LA MAIRIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Annule et remplace la délibération CM10-2010-3 du 5 novembre 2010

M. le Maire donne la parole à M. Faucoup, en charge du dossier, qui expose le besoin de remplacer les conduites des canalisations d'eau vétustes en plomb alimentant la mairie et l'ancienne école suite à plusieurs fuites repérées. Ce programme est inséré au budget primitif 2011. Deux entreprises ont été contactées, l'entreprise Maureau et l'entreprise DG Therm, lesquelles proposent de remplacer les canalisations en plomb par des canalisations en P.E. et de créer des regards.

Des travaux de réalisation d'une tranchée pour placer les nouvelles canalisations doivent être effectués par Citel pour un montant prévisionnel de 861,12€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Choisit l'offre la mieux disante de l'entreprise Maureau pour un montant de 740,89 € TTC
- Accepte le devis de la Citel pour un montant de 861,12 € TTC
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

*Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

D2011/24. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U., le Conseil Municipal a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U., en sa séance du 19/12/2007.

Il expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) soumise au droit de préemption urbain a été reçue le 30/03/2011, elle a été envoyée par la SCP Sales Bayle, cabinet de notaires à Castanet Tolosan.

Cette D.I.A. concerne les parcelles cadastrées N°191 et N°192 de la section E, d'une superficie totale de 2500 m², correspondant à du terrain non bâti.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, de renoncer à exercer son droit de préemption sur l'aliénation des parcelles cadastrées E191 et E192, d'une superficie de 2500 m², correspondant à du terrain non bâti.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document afférent.

*Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0*

D2011/25. ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques de la commune, inscrit au Budget Primitif 2011, et donne la parole à M. Faucoup, en charge du dossier. M. Faucoup propose, après de nombreuses recherches, contacts et visites, l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion à un particulier. Il s'agit d'un camion Iveco proposé au prix de 7 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte l'offre de M. Jacky Dufour pour un montant de 7 000 € TTC
- Décide de demander une subvention la plus large possible à M. le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Nombre de suffrages exprimés : 11
Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

M. Faucoup précise qu'il a porté son choix sur un véhicule d'occasion ancien (1992), mais de kilométrage relativement faible (121 000 km) et en bon état mécanique, avec une benne récente, malgré son aspect extérieur ; ce choix est plus conforme à l'usage auquel on le destine que des véhicules plus récents, mais plus chers, qu'il a pu voir.

M. le Maire le remercie pour la rapidité avec laquelle il a conduit le dossier et précise que des règles d'utilisation strictes de ce véhicule seront mises en place.

SIGNALISATION ROUTIERE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer une zone de rencontre au centre du village conformément au décret du 30 juillet 2008 qui a introduit ce concept dans le code de la route. Au sein de ces zones de rencontres, la priorité est donnée aux piétons sur tous les véhicules (voitures, camions, cyclistes,...). Le piéton n'a pas l'obligation de circuler sur les trottoirs et peut cheminer sur toute la largeur de la rue. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et propose d'inclure dans cette zone les espaces où il y a une circulation fréquente de piétons, à savoir la place du marché, la place René Hébrard, le parking de l'école et le secteur du moulin à vent.

M. le Maire entérine cette proposition et précise qu'il prendra un arrêté municipal pour la création, définition et délimitation de cette zone de rencontre.

POINT SUR L'ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les quatre réunions programmées avec la société Vitam Ingénierie dans le cadre de cette étude. La 1ère réunion s'est tenue le jeudi 7 avril lors de la réunion de la commission cohésion sociale, en présence de toutes les associations de la commune invitées à exprimer leurs besoins en termes d'équipements collectifs. Une deuxième réunion est prévue le 21 avril avec les élus pour exprimer les besoins de la commune. Une troisième réunion de cadrage et une quatrième et dernière réunion de restitution suivront courant Mai.

M. le Maire rappelle l'importance de cette étude et précise que ces réunions ont été placées en fin d'après-midi pour permettre au plus grand nombre possible de conseillers de participer. Il propose de placer la réunion de cadrage le soir à 20h30, ce que les conseillers approuvent.

QUESTIONS DIVERSES

M. Beder expose au Conseil Municipal le projet de réorganisation des Transports à la demande (TAD). Le trajet du TAD 202 serait raccourci de Montbrun-Lauragais à Castanet-Tolosan, alors que ce TAD 202 poursuit aujourd'hui sa route jusqu'à Labège Innopole. Le nombre de départs de Montbrun-Lauragais serait porté de 7 à 10, avec un départ supplémentaire en matinée et deux autres en fin d'après-midi. Le nombre de retours à Montbrun-Lauragais serait également porté de 7 à 10, avec des horaires plus fréquents en fin d'après-midi. Le trajet du TAD 202 serait raccourci pour gagner du temps, en évitant la boucle de Deyme, desservi par un autre TAD. Les horaires de départs et arrivées à Castanet-Tolosan seraient programmés de façon à permettre les

correspondances avec les lignes de bus 62 vers le métro Ramonville, 81 vers le métro Paul Sabatier et 119 vers Labège-Innopole. Il demande aux conseillers d'examiner ces propositions, notamment en ce qui concerne les horaires, et de lui transmettre leurs remarques avant d'entériner ces propositions qui seraient mises en application en janvier 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Table des matières et liste des délibérations

<i>Procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2011</i> -----	1
<i>Compte administratif communal 2010 et affectation du résultat</i> -----	1
<i>D2011/19. Taux des impôts locaux</i> -----	1
<i>D2011/20. Décision modificative n°1</i> -----	2
<i>D2011/21. Extension du cimetière : demande de subvention DERT</i> -----	2
<i>D2011/22. Subvention aux associations</i> -----	3
<i>D2011/23. Réfection de l'adduction d'eau de la mairie et du restaurant scolaire</i> ----	4
<i>D2011/24. Déclaration d'intention d'aliéner</i> -----	4
<i>D2011/25. Achat d'un véhicule utilitaire</i> -----	5
<i>Signalisation routière</i> -----	5
<i>Point sur l'étude d'opportunité pour les équipements collectifs</i> -----	5
<i>Questions diverses</i> -----	5

G. Bolet Maire	D. Cellier 1er adjointe <i>Absente</i>	R. Lansoy 2ème adjoint	J.M. Beder 3ème adjoint	B. Cotte 4ème adjoint
G. Faucoup	D. Gaudilliere <i>Absente</i>	M. Mikolajczak	J.L. Moles	C. Monier <i>Pouvoir à M. Mikolajczak</i>
H. Noyrit <i>Pouvoir à B. Cotte</i>	C. Rouget	G. Sénac <i>Pouvoir à C. Rouget</i>		